

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
CAFFA - Session 2023**

**La Rectrice de la région académique de La Réunion
rectrice de l'académie de la Réunion,**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le procès-verbal de délibération des admissions en date du 26 avril 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- Madame ASSAMA MAILLOT Ludivine
- Madame FONTAINE DAHMANI Marie Bernadette
- Monsieur FRUTEAU DE LACLOS Désiré Max
- Madame GASTELLIER DUFESTIN Sydalise
- Monsieur HOSOTTE Vincent
- Monsieur MASSOT Aldric
- Madame SERVAN Sandrine

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 mai 2023

Pour la Rectrice et par délégation,

La Cheffe de la division des examens et concours

Signé

Abla ZENATI